PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

l'ena
ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

ÉTAT DES SERVICES PUBLICS[1] - ANNÉE 2022

(accomplis au sens de l'article 16 du décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015)

Nom de famille, prénom :

Nom d'usage : né(e) le | | | | | | à

Grade actuel :

Administration :

RENSEIGNEMENTS *(cocher la case correspondante)*

1°) Statut du candidat :

- ❑ fonctionnaire stagiaire
- ❑ fonctionnaire titulaire
- ❑ auxiliaire
- ❑ vacataire
- ❑ contractuel – le contrat de travail est régi par le :
  droit privé ❑ droit public ❑

2°) Dans le cas de services accomplis auprès d'un établissement public, préciser :

a) le caractère de l'établissement

- ❑ administratif (E.P.A.)
- ❑ scientifique culturel et professionnel (E.P.S.C.P.)
- ❑ industriel et commercial (E.P.I.C.)
- ❑ autre (préciser) :

b) le régime de retraite (sauf pour les fonctionnaires) :

3°) Service national :

- ❑ effectué du | | | | | au | | | | |
- ❑ non effectué

4°) Observations diverses :

Grade	Qualité [2]	Affectation, lieu, service [3]	Dates des périodes d'emploi [4]	Observations [5]
			du au	
			du au	
			du au	
			du au	
			du au	

Soit une ancienneté de ans, mois et jours **au 31 octobre 2022.**

Le début de la scolarité intervenant le 1er novembre de l'année des épreuves, le calcul de la durée des services est arrêté au **31 octobre 2022** avec **une présomption de présence** à cette date (cf : l'article 16 du décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015).

L'intéressé(e) exerce-t-il (elle) actuellement ses fonctions ? Oui ❑ Non ❑

Sinon, perçoit-il (elle) son traitement ? Oui ❑ Non ❑

Cachet de l'administration

A le | | | | 2 | 0 | 2 2

Qualité [6]

Nom

Signature

La vérification des conditions requises pour concourir sera effectuée dans la période du 1er au 30 juin 2022. Durant cette période, seuls les candidats admissibles dont la candidature n'est pas recevable en seront informés individuellement.

(1) Compte **non tenu** des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps de la fonction publique.

(2) Fonctionnaire (titulaire ou stagiaire), contractuel, vacataire, ouvrier.

(3) Préciser les différentes affectations dont l'intéressé(e) à fait l'objet (éviter les sigles).

(4) Le cas échéant, indiquer avec exactitude les périodes de service à temps partiel en précisant, si nécessaire, le nombre d'heures accomplies (par semaine, mois ou année). Indiquer également les périodes de disponibilité, congé formation, congé parental …

(5) Temps partiel, mi-temps, disponibilité, autre position.

(6) Les renseignements donnés ci-dessus conditionnent la recevabilité de votre candidature. Le présent état doit être établi et signé par l'autorité administrative investie du pouvoir de nomination.